

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1304 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 1304

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 juin 1967

Numéro JO

n° 8 du 05/07/1967

Date du numéro

5 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

Le garde territorial de 1° classe Abdi Youssouf, matricule 315, en service à la Section de Police portuaire, est licencié de la Garde territoriale pour compter du 1er juillet 1967, par mesure disciplinaire. Il recevra un certificat de libération. Ce garde, réunissant à cette date 4 ans 1 mois 28 jour de service militaire et 15 ans 4 mois 13 jours de service dans les forces locales, soit un total de 19 ans 6 mois et 11 Jours de service, percevra une allocation viagère annuelle d'ancienneté minorée de 2 % d'un montant de 52.920 francs (cinquante deux mille neuf cent vingt francs) payable trimestriellement et à terme échu.